



Ville d'Ath  
Val de Dendre

Département du Développement territorial  
Aménagement du Territoire - Urbanisme  
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80  
F. 068 68 10 89  
urba@ath.be - www.ath.be

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme de constructions groupées

**Le demandeur** est la S.A. SIBOMAT représentée par Monsieur VERCAEMPT Koen, Oude Waalstraat 248 à 9870 Zulte.

**Le terrain concerné est situé** Chemin de la Gesse, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 à 7800 Ath, et cadastré 1e division, section B n°995B2, 995C2.

**Le projet consiste à** construire 6 habitations **et présente les caractéristiques suivantes** : D.IV.5 : Ecart au contenu à valeur indicative d'un guide régional d'urbanisme ou d'un permis d'urbanisation (front de bâtisse à 6 m au lieu de 2m).

**Durant cette période de crise sanitaire, les consultations au sein du centre administratif communal sont limitées. Des lors, des explications peuvent être obtenues par téléphone au 068/68.10.80 ou par courriel à l'adresse [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be).**

Une partie du dossier peut être consulté sur le site internet [www.ath.be](http://www.ath.be).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 30/12/2021 au 24/01/2022 au Collège communal :**

–*par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Service urbanisme, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;*

–*par courrier électronique à l'adresse suivante : [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be)*

Ath, le 23/12/2021

Le Directeur Général

Bruno BOËL

Le Bourgmestre,

Bruno LEFEBVRE



Wallonie

**!!! Les services communaux sont fermés du 25/12/2021 au 09/01/2022 !!!**



